

L'ENFOUISSEMENT DU CO₂ : UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Vous avez sûrement pris connaissance de cette question qui commence à faire grand bruit dans notre région, nous l'avions déjà abordée dans le dernier écho Bombonnais.

A ce sujet, des banderoles et des affiches fleurissent un peu partout dans les villages proches.

Qu'en est-il vraiment, quelle attitude avoir face à ce projet d'enfouissement ?

Le projet est coordonné par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), établissement français de référence pour l'étude et la gestion des ressources et des risques, du sol et du sous-sol. Les études portent sur la capacité de captage du CO₂ dans les fumées produites par l'activité des entreprises et son stockage dans le sous-sol par injection dans des formations géologiques profondes et ce sur le site de Grandpuits.

Sans attendre la fin de l'étude prévue en 2026, une société hollandaise C-QUESTRA a déposé une demande de permis d'exploration et de recherche en vue de l'enfouissement de CO₂. La société ambitionne de procéder à un essai d'injection dès 2026. Le dossier devra être approuvé directement par le ministre de l'Économie et des Finances.

Le projet de C-QUESTRA ne répond pas à une problématique locale, mais souhaite enfouir du CO₂ capté dans d'autres sites français, voire européens, amenés par camions, en totale contradiction avec les objectifs affichés de réduction des gaz à effet de serre.

Pour les raisons suivantes :

Les technologies de captage et de stockage du CO₂ sont encore expérimentales et leurs impacts à long terme ne sont pas suffisamment connus ;

Des études montrent que les risques environnementaux liés à l'enfouissement de CO₂ incluent la possibilité de fuites de CO₂, qui pourraient contaminer les nappes phréatiques et affecter la qualité de l'eau potable ;

Des alternatives plus sûres et durables existent pour lutter contre le réchauffement climatique, telles que la réduction des émissions à la source et le développement des énergies renouvelables.

Le Conseil Municipal a choisi de prendre la motion suivante qui demande :

1. L'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO₂ à Grandpuits porté par la société C-QUESTRA
2. Le refus par le ministre de l'Économie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA.

<https://www.brgm.fr/fr/solutions/caracterisation-site-potentiel-stockage-co2>

Schéma des différentes options de stockage géologique du CO₂ dans des aquifères profonds, des gisements de pétrole ou des veines de charbon non exploitées.

